

Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2009

RAPPORT FINANCIER

1. LES CHIFFRES :

Dépenses de l'exercice : 156 733 €

- Rémunérations : 125 710 €
 - Instruments de musique & concerts d'élèves : 4 714 €
 - Concerts & manifestations : 15 548 €
 - Divers musique : 3 428 €
- Sous total Musique : 149 400 €**
- Comptabilité : 4 874 €
 - Frais de fonctionnement : 2 459 €

Recettes de l'exercice : 160 050 €

- Adhésions et cours : 103 064 €
- Subventions : 45 246 € dont 10 926 € du Conseil Général
- Autres recettes : 11 740 € dont 6 881 € de concerts

Résultat de l'exercice : + 3 318 € soit 2,12 % des dépenses

Quelques précisions :

- Les stages ne sont organisés que s'ils sont équilibrés financièrement : pas de stage cette année (0 € l'an dernier et + 30 € l'année d'avant)
- La saison de concerts est habituellement juste équilibrée financièrement avec la billetterie, les sponsors et les subventions spécifiques du Conseil Général. Cette année, avec les 30 ans de l'association, le bilan s'établit à - 1 246 € contre + 1 883 € l'an dernier et + 627 € l'année d'avant : sur 3 ans, nos saisons de concerts sont équilibrées (+ 1264 €). Il est à noter que ces concerts sont gratuits pour tous les élèves et sont ouverts à toute la population de nos communes sans autres frais pour les municipalités que le prêt des salles.
- Sur les 10 926 € de subventions du Conseil Général il n'y a que 2 692 € de subvention de fonctionnement ; les 8 234 € restants sont des subventions exceptionnelles obtenues pour des projets et l'achat d'instruments. On peut remercier Fabien, notre directeur, pour la qualité des projets soumis et le temps passé sur ces dossiers : cela nous apporte des financements indispensables à la mise à niveau du parc instrumental et à la saison de concerts.

2. REPARTITION DES DEPENSES & RECETTES :

La saison de concerts étant auto financée, l'analyse ne portera que sur la partie pédagogique ; les pourcentages donnés sont la moyenne des 3 dernières années.

Dépenses :

- Rémunérations : 86,31 % des dépenses
 - Instruments de musique & concerts d'élèves : 6,91 % des dépenses
 - Divers musique : 1,81 % des dépenses
- Sous total Musique : 95,03 % des dépenses**
- Comptabilité : 2,92 % des dépenses
 - Frais de fonctionnement : 2,05 % des dépenses

Recettes :

- Adhésions et cours : 70,72 % des recettes
- Subventions : 26,48 % des recettes
- Autres recettes : 2,80 % des recettes

Résultat : + 2,41 % des dépenses ; ce « bon » résultat nous a permis de ne quasiment pas augmenter les tarifs cette année.

Nous avons donc 73,52 % de ressources propres et 26,48 % de subventions alors que, d'après les chiffres du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, les ressources propres sont en moyenne de 40 % et les subventions de 60 % dans les associations employeurs.

3. ANALYSE PREVISIONNEL / REALISE :

Comme tous les ans nous avons accepté des inscriptions tout au long de l'année, mais nous avons aussi dû rembourser des cours suite à des absences de professeurs. Par rapport au prévisionnel établi en novembre, nous avons 8 élèves en plus à la fin de l'année, et, entre remboursements et nouvelles inscriptions, les recettes se sont trouvées augmentées de 6 778 €. Ceci reste dans la moyenne des dernières années où nous avons entre + 6 000 € et - 543 € par rapport au prévisionnel.

Le prévisionnel étant en léger déficit et ayant, par nécessité, une grande habitude et une grande pratique des économies, nous avons freiné au maximum les dépenses : les postes « salaires », « instruments et concerts d'élèves » et « frais de fonctionnement » voient ainsi le réalisé légèrement inférieur au prévisionnel.

Ces variations sur les recettes et les dépenses nous ont donné 4 202 € de marge supplémentaire cette année. Malheureusement, ce n'est pas le cas tous les ans ; le même calcul donnait sur les dernières années + 6 846 €, - 4 000 € et - 6 000 €. En

cumulé sur 4 ans, le différentiel réalisé / prévisionnel est de 1 048 €, ce qui est le signe d'une bonne fiabilité des prévisionnels.

Malgré ces résultats corrects, nous essayons sans cesse, selon les opportunités, de réaliser des économies : ainsi par exemple nos frais généraux ont été réduits de 2920 € à 2 459 € (1,57 % des dépenses), atteignant notre plus bas depuis 3 ans. Ceci nous a permis :

- De continuer le programme de réparation / entretien des instruments initié il y a 3 ans,
- De poursuivre la mise à niveau du parc instrumental, et notamment d'acquérir un piano $\frac{1}{4}$ de queue « de concert » qui nous est utilisé pour les cours mais nous permet également de disposer d'un piano de concert pour un coût inférieur à la location d'un piano droit.

Au final, nous arrivons à un résultat positif de 3 318 € au lieu des – 884 € du prévisionnel. Ce résultat nous permet de compléter nos réserves de sécurité que nous avons fixées à un montant nous permettant de financer :

- ✓ un mois de salaires et charges,
- ✓ et l'absence indemnisée pour maladie d'un professeur pendant 3 mois.

Ceci nous permettra, dans l'avenir, d'absorber les inévitables à coups imprévisibles tels que les 6 000 € en plus ou en moins générés par les hasards des inscriptions et des départs et arrivées de professeurs.

4. QUELQUES CHIFFRES CLES :

- Coût d'une heure-année de cours (hors éléments exceptionnels) : 1 434,04 €
- Coût en salaires et charges de cette même heure-année de cours : 1 324,04 € soit 82 % du coût précédent
- Coût annuel d'un élève (hors éléments exceptionnels) : 668,41 € alors que dans les conservatoires municipaux ou ENM il se situait, en 2005, aux alentours de 2000 € selon les données du Ministère de la Culture. D'autres études plus récentes confirment ces chiffres : 2360 € pour un élève de 1^o cycle en région Rhône Alpes (rapport AMDRA février 2006) et 2204 € en moyenne pour un élève du conservatoire de l'agglomération de Perpignan qui regroupe 21 communes.

5. EN CONCLUSION :

Nous avons donc trouvé un bon équilibre mais il reste fragile car nos recettes propres ne couvrent même pas nos dépenses de salaires, lesquelles sont incompressibles et évoluent au gré de la convention collective (donc sans possibilité d'action de notre part). La survie de l'Ecole de Musique est donc toujours tributaire de la pérennité des subventions communales, le Conseil Général ne donnant quasiment aucune subvention de fonctionnement : 2 692 € cette année, en hausse de 2 € (0,07 %) par rapport à n – 2 !

Actuellement, le calendrier des subventions est tel que la décision intervient 6 mois après la fixation des tarifs et les inscriptions, donc trop tard pour pouvoir adapter le budget prévisionnel. Ceci nous ôte donc toute visibilité à moyen terme et nous contraint parfois à financer les grosses dépenses par des prêts coûteux ; en effet, nous ne pouvons pas écorner nos réserves de sécurité que ce manque de visibilité nous oblige à maintenir à un niveau élevé. C'est pourquoi nous souhaiterions établir une Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre les communes (ou la CCE) et l'AIDEMA afin d'avoir, de part et d'autre, une visibilité à un horizon minimal de 3 ans. Cette convention devra voir le jour rapidement si on veut continuer à aller de l'avant en termes de services offerts par l'Ecole de Musique et d'optimisation de la gestion financière.